

## **« Le dialogue social est un préalable indispensable »**

Emmanuel Macron a annoncé qu'il entendait réformer dès cet été le Code du travail en passant par la voie des ordonnances.

A ce sujet, l'opinion de Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, parue dans le journal « La Croix », le 11/05/2017, a été recueillie par Emmanuelle Réju.

« Le recours aux ordonnances n'est pas, d'après nous, la méthode la plus adaptée pour légiférer, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi sensible que la modification du Code du travail, qui met en jeu des questions d'équilibre et de justice.

Cette méthode a l'avantage, pour le gouvernement, de la rapidité. Mais elle a le gros inconvénient de court-circuiter le débat au parlement sur le contenu précis des textes et de raccourcir les phases de concertation...

### **Le gouvernement devra faire la preuve de sa volonté de dialogue**

Ceci étant dit, le débat sur la forme n'est pas pour moi essentiel. La vraie question est de s'interroger d'abord sur la pertinence d'une nouvelle réforme du Code du travail. Faut-il vraiment apporter de nouvelles modifications au droit du travail, alors que nous sortons à peine de la loi El Khomri ? On ajoute des couches, on complexifie, sous couvert de simplification. D'autant qu'il reste à prouver que la réforme du marché du travail est vraiment la clé du retour à l'emploi.

Le gouvernement qui sortira des urnes après les législatives devra surtout faire la preuve de sa volonté de dialogue. Dans un processus législatif classique, nos interlocuteurs sont à la fois le gouvernement et les parlementaires. Dans le cas d'un recours aux ordonnances, notre seul interlocuteur pour faire valoir nos demandes est le gouvernement. Tout repose donc sur la volonté d'un seul acteur de pratiquer une réelle écoute.

Je ne fais pas de procès d'intention a priori. La méthode des ordonnances ne me paraît pas la plus pertinente, mais s'il faut en passer par là, je veux au moins avoir la garantie que le gouvernement pratiquera la concertation sur le contenu de sa réforme et que nous, partenaires sociaux, seront entendus. C'est dans son intérêt.

### **Une France déjà divisée**

Le prochain gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra pas faire l'impasse sur la situation politique et sociale d'un pays qui apparaît profondément divisé. Gouverner un tel pays implique de recourir pleinement au dialogue social. Utiliser des manières autoritaires serait une erreur politique fondamentale. Le dialogue social conditionne l'acceptabilité sociale des réformes. C'est un préalable indispensable dans la France divisée qui est sortie des urnes.

Le prochain gouvernement aura déjà contre lui des gens qui sont dans l'opposition systématique. Faudra-t-il qu'il se mette aussi à dos des gens prêts à discuter ?

**À défaut d'une réelle concertation entre l'exécutif et les partenaires sociaux – qu'elle ait lieu ou non dans le cadre d'un recours aux ordonnances – le gouvernement risque de mettre en difficulté les syndicats réformistes comme l'UNSA et d'apporter de l'eau au moulin des contestataires. »**

## ***L'UNSA participera à la Marche des fiertés du 24 juin 2017 à Paris***

**Chaque année, depuis plus de 40 ans, la Marche des fiertés réunit toutes celles et tous ceux qui militent pour l'égalité des droits des lesbiennes, gays, bis, trans, intersexes et queers.**

La Marche est organisée depuis plus de 10 ans par l'Inter associative lesbienne, gaie, bi et trans ( [Inter-LGBT](#)). L'Inter-LGBT regroupe environ 60 associations et a pour mission de lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

En 2017, l'UNSA participera, comme chaque année, à la marche nationale qui se déroulera à Paris le samedi 24 juin.

Cette année, l'UNSA souhaite souligner sa présence et son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations en mettant en place un char aux couleurs de l'UNSA et aux couleurs de l'Inter LGBT et invite, dès à présent, ses militants franciliens à se mobiliser pour cette journée militante et festive !

## ***Fonction publique : nombreuses publications au Journal Officiel de textes attendus, mais il en manque !***

**Les éditions du JO des 10 et 11 mai 2017 étaient particulièrement riches et fournies avec respectivement 382 et 434 publications. Le gouvernement sortant voulait publier de nombreux textes avant la fin du quinquennat de François Hollande.**

L'UNSA-Fonction Publique souhaitait que tous les textes étudiés dans les différentes instances de la Fonction publique (CTM, CSupFPE, CSupFPT, CSupFPH et CCFP) soient effectivement publiés.

L'UNSA-Fonction Publique tenait particulièrement aux publications permettant la mise en œuvre complète du protocole PPCR qui doit améliorer la carrière des agents.

Cependant, tous les projets de textes n'ont pas été signés ou publiés.

L'UNSA-Fonction Publique interviendra rapidement auprès du nouveau gouvernement pour que leurs publications se poursuivent. Elle note cependant la sortie du décret instaurant concrètement le CPA et le CPF dans la Fonction publique.

Pour en savoir plus sur le décret CPA et CPF :

<http://www.unsa-fp.org/?Le-decret-organisant-le-Compte-Personnel-de-Formation-des-agents-enfin-publie>

Pour en savoir plus sur les textes en attente :

<http://www.unsa-fp.org/?Nombreuses-publications-au-Journal-Officiel-de-textes-attendus-mais-il-en>

## ***Prévenir le risque d'agression par des tiers pour les travailleurs en contact avec le public : un enjeu pour les représentants syndicaux***

**L'UNSA organise une journée d'étude**

**« Prévenir le risque d'agression par des tiers pour les travailleurs en contact avec le public : un enjeu pour les représentants syndicaux »**

**Mardi 20 juin 2017 - de 9 h 30 à 17 h**

**Siège de l'UNSA - 21 rue Jules Ferry – 93177 Bagnolet**

De récentes enquêtes nationales conduites dans divers pays européens mettent en évidence le nombre important de travailleurs exerçant une activité en contact avec le public affectés par des problèmes de violences au travail allant de l'incivilité à l'homicide.

Ainsi l'enquête « **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)** » indique que 15% des salariés du privé et 23,5% des salariés de la Fonction publique déclarent avoir subi au moins une agression verbale au cours des douze derniers mois.  
2% des salariés du privé et 3,6% des salariés de la Fonction publique signalent avoir été victimes d'au moins une agression physique.

Cette tendance semble s'amplifier au fil des années tant au sein des entreprises que dans les services publics. Les médias relaient couramment ces tensions sociales et de nombreuses initiatives sont prises aux niveaux européen, national, local, tant pour connaître et comprendre ce phénomène que pour agir en vue de protéger les travailleurs.

La prévention de ces violences, sans discriminer les usagers et les clients, devient un enjeu syndical pour l'UNSA et ses fédérations.

La violence fait par ailleurs l'objet d'un intérêt scientifique croissant permettant de mieux identifier les facteurs rentrant en jeu, les incidences sur les plans de la santé physique et psychologique des salariés et agents victimes de ces agressions.

Ces travaux permettent également d'identifier les moyens de protection et de prévention pour limiter ce phénomène.

Il est à présent de la responsabilité des organisations syndicales de s'emparer de cette question.

**C'est dans ce cadre que s'inscrit la journée du 20 juin.**

Elle a pour objectifs

- de clairement définir les problèmes de violences externes au travail et de les quantifier,
- de connaître le cadre juridique en vigueur et ce quel que soit le niveau,
- d'identifier les facteurs de risque et de protection sur lesquels il est possible d'agir et les moyens d'action pour le faire,
- de partager des expériences de l'état de la situation et la prise en compte des violences externes dans différents corps professionnels (milieux transports, du commerce, secteurs du travail social, hospitalier et scolaire...).

**Réservez la date dès à présent et inscrivez-vous rapidement en utilisant le lien:**

[http://www.unsa.org/formulaires/risque\\_agression/](http://www.unsa.org/formulaires/risque_agression/)

### **Pré-Programme**

A partir de 9 h Accueil des participants

9 h 30 Introduction de la journée

9 h 45 Définitions et données qualitatives sur les violences externes

10 h 15 Présentation du cadre juridique en vigueur et d'un guide et d'une vidéo issue des travaux européens :

**Grand témoin** : Nadja Salson, Responsable, au sein de la fédération syndicale européenne des services publics, des travaux conduits sur les risques psychosociaux dans le cadre du comité du dialogue social des administrations nationales, partagera cette journée à nos côtés.

Elle nous présentera en particulier un guide et une vidéo qui viennent d'être élaborés dans le cadre du dialogue social européen

10 h 45 Quels facteurs de protection du risque d'agression, comment les prévenir ?

**Grand témoin** : Yves Grasset, sociologue, auteur de plusieurs ouvrages sur les risques psychosociaux, qui travaille depuis 25 ans sur les conséquences de l'exposition aux situations malsaines et/ou de violences, viendra enrichir et partager nos réflexions sur cette journée.

Il a créé VTE (Violences, Travail, Environnement) avec le Pr Michel Debout en 1998, et participé activement à la réflexion, tant sur la compréhension des dynamiques des risques psychosociaux, que sur le processus et les conditions de l'intervention, notamment avec l'ANACT et la DGT.

11 h 45 Débat

12 h Buffet

14 h 30 Situation et prise en compte des violences externes en milieu professionnel à partir d'expériences (première partie)

**Grand témoin** : Des représentants syndicaux du privé et du public, des représentants des entreprises....

15 h Débat

15 h 30 Situation et prise en compte des violences externes en milieu professionnel à partir d'expériences (deuxième partie)

16 h Débat

16 h 30 Synthèse et Clôture de la journée

## **UNSA Isère : débat sur la laïcité**

**Dans le cadre du conseil départemental de l'UNSA Isère, une vingtaine de militants se sont réunis vendredi 12 mai à La Tour du Pin afin d'aborder les points cruciaux que représentent les résultats des élections TPE, la représentativité générale et le plan de développement de l'UNSA à l'horizon 2021 en présence Gilles Mondon, conseiller national. L'après-midi a été consacré à un débat sur la laïcité animé par Emilie Trigo, secrétaire nationale de l'UNSA.**

Ce débat a été l'occasion de rappeler les trois principes et valeurs fondamentaux sur lesquels repose la laïcité, que sont la liberté absolue de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs convictions.

A ensuite été abordée la gestion plus particulière du fait religieux dans les entreprises privées et ont été listés six critères permettant d'encadrer ou d'interdire la manifestation des faits religieux, dans des entreprises privées n'exerçant aucune mission de service public, qui sont les suivants :

- L'entrave aux règles de sécurité ou de sûreté,
- l'entrave aux conditions d'hygiène et de propreté,
- le prosélytisme,
- l'entrave à la mission professionnelle pour laquelle on a été embauché,
- l'entrave à l'organisation du service dans lequel on travaille,
- l'entrave aux intérêts économiques de l'entreprise.

Enfin, il a été rappelé que l'Observatoire de la Laïcité a édité des guides pratiques permettant de répondre à des problèmes de terrain en lien avec la laïcité et les faits religieux.

Ces guides sont disponibles en ligne et traitent des sujets suivants :

- La gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé,
- la gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives,
- la laïcité et les collectivités locales,
- la gestion du fait religieux dans l'entreprise privée.